



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 26 octobre 2017
3003 Berne-Wabern, le 24 octobre 2017

Le mois de septembre 2017 en un coup d'œil

	Septembre 2017	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017
Etrangers (population résidente permanente)	2'047'684	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	6'589	44'334	36'829
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'045	68'370	67'039
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'735	16'282	16'583
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	721	5'461	5'730
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	552	5'537	5'590
Dérogations aux conditions générales d'admission	278	2'505	2'486
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'957	34'137	31'727
Naturalisation	4'086	29'189	29'779

Table des matières

1. Population étrangère au 30.09.2017	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	5
2.1. Immigration (afflux)	5
2.2. Emigration (sorties)	6
2.3. Solde migratoire	7
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	9
3.1. Actifs UE-17/AELE	9
3.2. Actifs UE-8	10
3.3. Actifs UE-2	11
3.4. Contingents Croatie	12
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	12
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	13
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	14
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	15
3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)	16
4. Taux de chômage	18
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	19
6. Regroupement familial	20
7. Naturalisations	22
8. Autorisations d'établissement C octroyées	23
9. Définitions	24

1. Population étrangère au 30.09.2017

Population étrangère résidente permanente			
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %
Total	2'021'525	2'047'684	1.3
UE-28/AELE	1'384'905	1'402'091	1.2
UE-17	1'252'315	1'260'324	0.6
UE-8	78'921	85'005	7.7
UE-2	20'450	24'039	17.6
Croatie	29'261	28'751	-1.7
Ressortissants d'Etats tiers	636'620	645'593	1.4

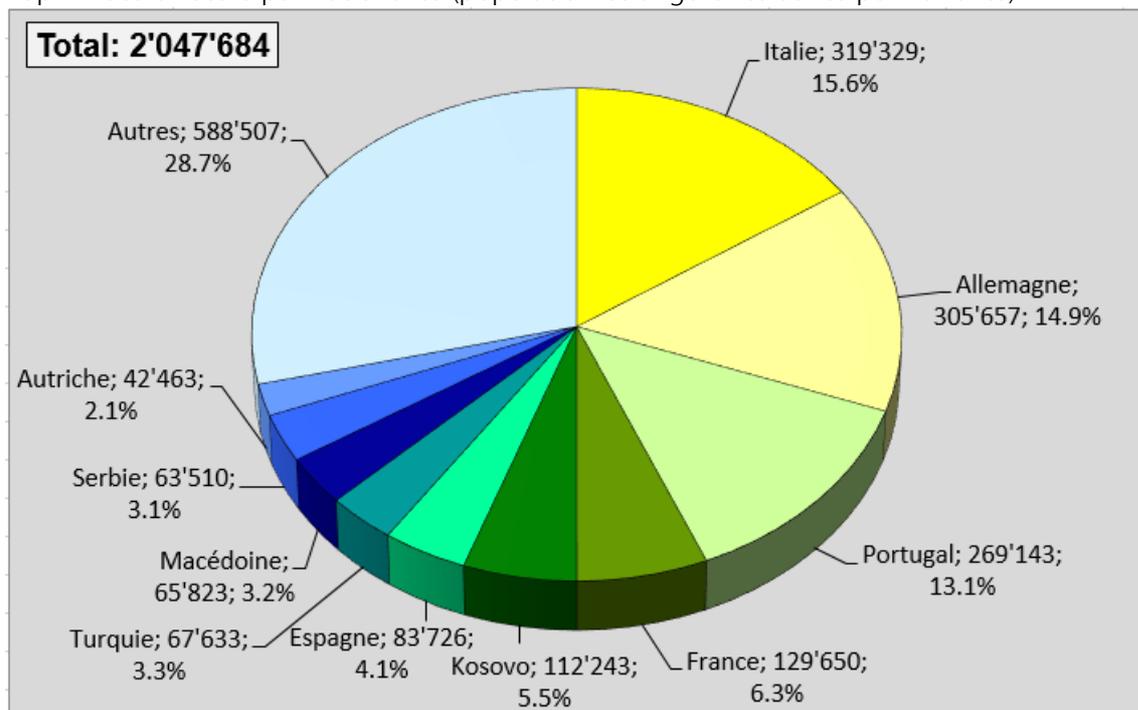
Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'047'684	100	26'159	1.3
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	24'255	1.2	-1'438	-5.6
Autorisations de séjour	692'075	33.8	3'567	0.5
Autorisations d'établissement	1'331'354	65	24'030	1.8

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %
Total	57'972	59'546	2.7
UE-28/AELE	47'451	48'638	2.5
UE-17	34'062	33'669	-1.2
UE-8	10'464	10'915	4.3
UE-2	2'588	3'495	35.0
Croatie	260	470	80.8
Ressortissants d'Etats tiers	10'521	10'908	3.7

Source : SYMIC

- En septembre 2017, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En septembre 2017, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 81.7% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 18.3% restants provenaient d'Etats tiers.

Top 10 des effectifs par nationalité (population étrangère résidente permanente)



Source: SYMIC

Top 5 des hausses et des baisses d'effectifs

Nationalité	Augmentation par rapport à l'année précédente	Nationalité	Diminution par rapport à l'année précédente
France	3'842	Serbie	-980
Erythrée	3'351	Portugal	-825
Pologne	2'173	Turquie	-517
Roumanie	2'006	Croatie	-510
Syrie	1'769	Bosnie et Herzégovine	-493

Source: SYMIC

Principaux mouvements de la population étrangère résidente permanente

Hausse et baisses d'effectifs	Année	
	Janvier à sept 2016	Janvier à sept 2017
Solde migratoire	44'334	36'829
Solde naturel de la population étrangère	13'010	11'649
Solde de nationalité	-29'485	-30'057

Source: SYMIC

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Total	14'863	14'237	-4.2	106'443	101'305	-4.8
UE-28/AELE	10'242	9'638	-5.9	74'746	69'633	-6.8
UE-17	8'399	7'862	-6.4	61'350	56'446	-8.0
UE-8	1'193	1'209	1.3	9'588	8'882	-7.4
UE-2	524	482	-8.0	3'159	3'685	16.7
Croatie	68	54	-20.6	371	405	9.2
Ressortissants Etats tiers	4'621	4'599	-0.5	31'697	31'672	-0.1
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Total	9'267	9'236	-0.3	77'434	78'784	1.7
UE-28/AELE	6'931	6'850	-1.2	62'209	63'146	1.5
UE-17	5'075	4'760	-6.2	44'270	44'659	0.9
UE-8	1'348	1'360	0.9	13'087	13'447	2.8
UE-2	424	605	42.7	4'393	4'329	-1.5
Croatie	51	84	64.7	349	578	65.6
Ressortissants Etats tiers	2'336	2'386	2.1	15'225	15'638	2.7

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Total	12'260	11'626	-5.2	80'991	76'457	-5.6
UE-28/AELE	8'601	7'953	-7.5	58'388	54'132	-7.3
Ressortissants Etats tiers	3'659	3'673	0.4	22'603	22'325	-1.2

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à septembre 2017: 7'742 (population étrangère résidente permanente) ; 3'251 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Total	6'574	7'220	9.8	58'270	60'135	3.2
UE-28/AELE	4'988	5'427	8.8	43'111	45'478	5.5
UE-17	4'413	4'824	9.3	38'241	39'883	4.3
UE-8	411	441	7.3	3'556	4'154	16.8
UE-2	102	84	-17.6	809	893	10.4
Croatie	31	49	58.1	264	333	26.1
Ressortissants Etats tiers	1'586	1'793	13.1	15'159	14'657	-3.3
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Total	4'512	4'685	3.8	45'216	44'335	-1.9
UE-28/AELE	3'849	4'018	4.4	37'347	36'349	-2.7
UE-17	2'696	2'742	1.7	27'068	26'447	-2.3
UE-8	953	923	-3.1	7'723	7'599	-1.6
UE-2	170	326	91.8	2'343	2'087	-10.9
Croatie	27	21	-22.2	110	120	9.1
Ressortissants Etats tiers	663	667	0.6	7'869	7'986	1.5

Source : SYMIC

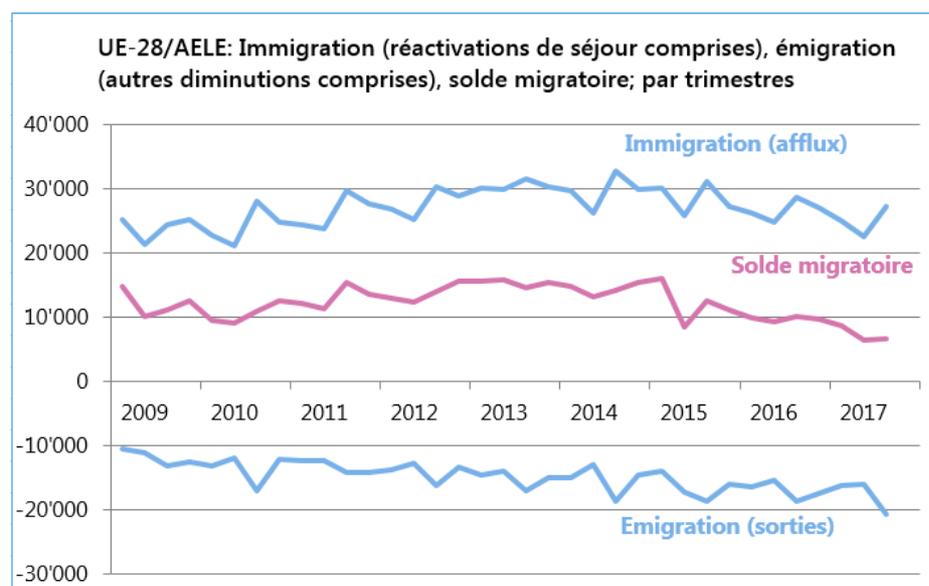
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué de janvier à septembre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-16.9%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué de janvier à septembre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-4.8%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté de janvier à septembre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (+3.2%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions de janvier à septembre 2017 : 12'083 (population étrangère résidente permanente) ; 31'714 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

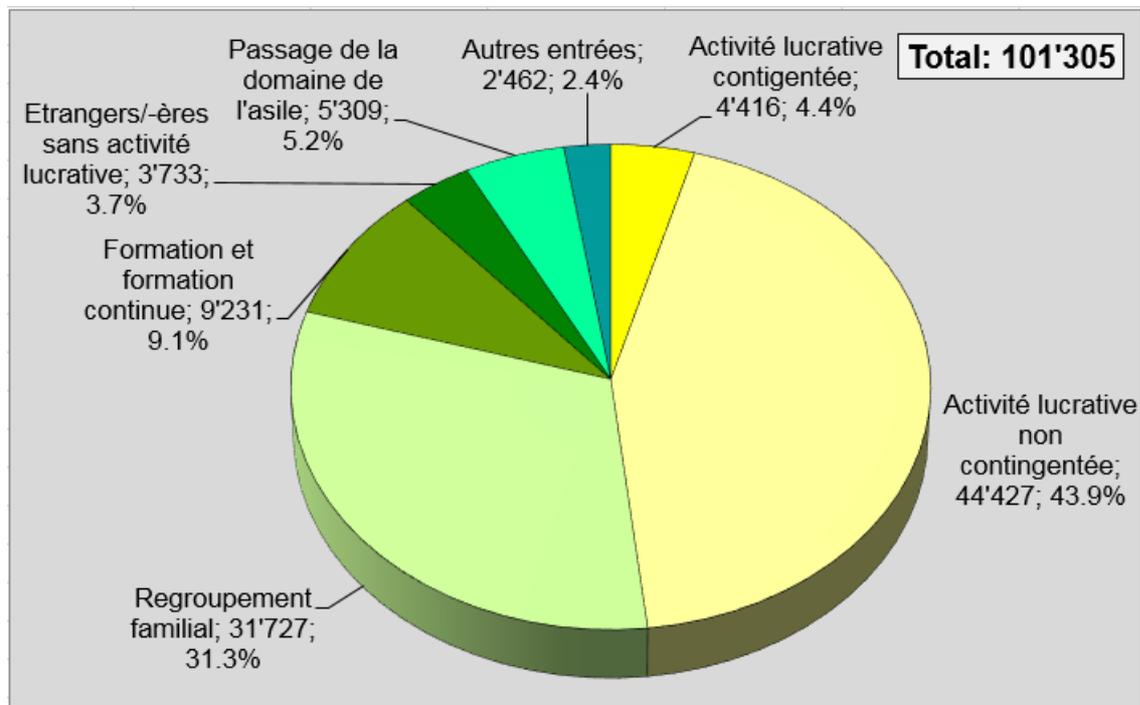
2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Total	7'917	6'589	-16.8	44'334	36'829	-16.9
UE-28/AELE	5'053	4'009	-20.7	29'145	21'569	-26.0
UE-17	3'857	2'876	-25.4	21'258	14'641	-31.1
UE-8	730	733	0.4	5'575	4'295	-23.0
UE-2	402	390	-3.0	2'190	2'584	18.0
Croatie	40	4	-90.0	97	49	-49.5
Ressortissants Etats tiers	2'864	2'580	-9.9	15'189	15'260	0.5
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Total	1'216	941	-22.6	1'015	5'986	489.8
UE-28/AELE	555	248	-55.3	644	5'058	685.4
UE-17	423	-4	-100.9	-1'261	1'197	194.9
UE-8	21	69	228.6	1'619	2'490	53.8
UE-2	87	107	23.0	294	1'142	288.4
Croatie	-1	43	4400.0	12	216	1700.0
Ressortissants Etats tiers	661	693	4.8	371	928	150.1

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

Immigration (afflux) en Suisse, par motifs d'immigration, janvier à septembre 2017 (population étrangère résidante permanente)



Source : SYMIC

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Octobre	4'944	4'515	-8.7	3'224	2'886	-10.5	7'249	6'890	-5.0
Novembre	4'202	4'198	-0.1	3'348	3'387	+1.2	6'740	6'792	+0.8
Décembre	3'282	3'140	-4.3	6'251	5'245	-16.1	9'819	8'368	-14.8
Janvier	4'554	4'277	-6.1	4'027	4'176	+3.7	9'223	8'785	-4.7
Février	4'643	3'617	-22.1	3'603	5'274	+46.4	6'635	7'052	+6.3
Mars	3'538	3'983	+12.6	2'983	3'970	+33.1	6'423	6'948	+8.2
Avril	4'429	3'721	-16.0	5'043	4'110	-18.5	7'960	6'640	-16.6
Mai	4'027	3'958	-1.7	4'497	4'830	+7.4	7'378	7'615	+3.2
Juin	4'162	3'681	-11.6	5'172	4'968	-3.9	8'893	8'310	-6.6
Juillet	3'872	3'997	+3.2	3'685	3'916	+6.3	7'527	7'900	+4.9
Août	4'171	4'186	+0.4	3'296	3'101	-5.9	6'845	6'744	-1.5
Septembre	4'542	4'429	-2.5	3'401	3'035	-10.8	7'486	7'045	-5.9
Total	50'366	47'702	-5.3	48'530	48'898	+0.8	92'178	89'089	-3.4

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Octobre	855	785	-8.2	1'310	1'176	-10.2	1'741	1'577	-9.4
Novembre	704	765	+8.7	1'119	1'184	+5.8	1'377	1'523	+10.6
Décembre	619	534	-13.7	1'684	1'728	+2.6	2'012	1'970	-2.1
Janvier	732	652	-10.9	1'234	1'242	+0.6	1'568	1'430	-8.8
Février	707	515	-27.2	1'105	904	-18.2	1'185	1'204	+1.6
Mars	605	650	+7.4	1'313	1'659	+26.4	1'699	1'877	+10.5
Avril	740	616	-16.8	1'747	1'455	-16.7	2'069	1'749	-15.5
Mai	711	689	-3.1	1'855	1'966	+6.0	2'166	2'281	+5.3
Juin	764	727	-4.8	1'933	2'142	+10.8	2'384	2'544	+6.7
Juillet	639	748	+17.1	1'431	1'625	+13.6	1'863	2'065	+10.8
Août	693	686	-1.0	1'200	251	-79.1	1'632	1'698	+4.0
Septembre	788	801	+1.6	1'226	1'201	-2.0	1'716	1'735	+1.1
Total	8'557	8'168	-4.5	17'157	16'533	-3.6	21'412	21'653	+1.1

Source : SYMIC

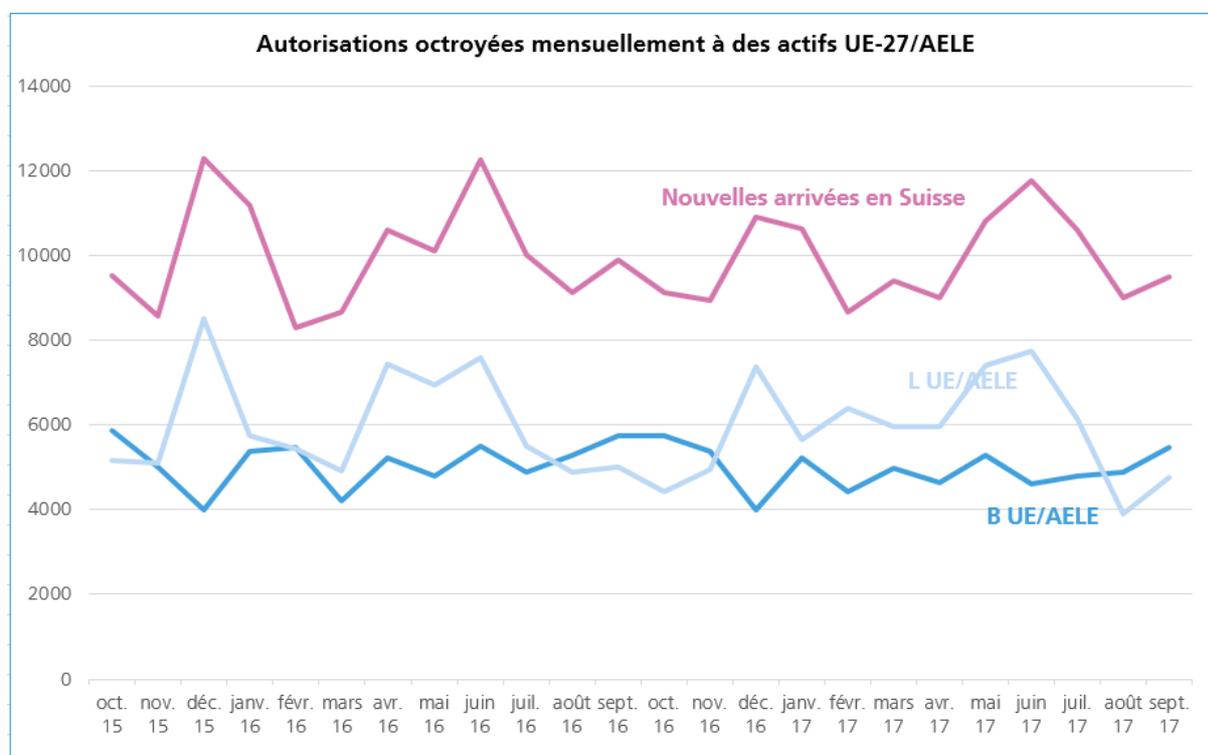
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Octobre	68	448	+558.8	636	354	-44.3	522	660	+26.4
Novembre	93	425	+356.9	631	382	-39.5	449	621	+38.3
Décembre	78	321	+311.5	570	391	-31.4	451	555	+23.1
Janvier	79	301	+281.0	496	249	-49.8	382	399	+4.5
Février	121	289	+138.8	724	211	-70.9	468	393	-16.0
Mars	78	352	+351.3	616	340	-44.8	550	573	+4.2
Avril	63	305	+384.1	628	392	-37.6	569	605	6.3
Mai	65	638	+881.5	603	594	-1.5	548	916	+67.2
Juin	581	*191	-67.1	492	622	+26.4	978	919	-6.0
Juillet	372	58	-84.4	385	597	+55.1	632	640	+1.3
Août	406	0	-100.0	384	560	+45.8	659	564	-14.4
Septembre	406	249	-38.7	379	537	-20.1	675	721	+6.8
Total	2'410	3'577	+48.4	6544	5229	+152.6	6'883	7'566	+9.9

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Autorisations de séjour B Contingent total= 54 (par trimestre : 13)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 543 (par trimestre : 135)

Du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017 (3^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent
Juillet	39	0	258	147
Août	39	0	290	118
Septembre	39	0	322	83

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2015	2016	2017	2016	2017
Janvier	4'419	4'262	4'538	306'245	317'821
Février	3'889	3'984	3'781	306'245	317'821
Mars	4'301	4'892	3'994	306'245	317'821
Avril	5'223	4'980	5'121	308'175	322'028
Mai	4'111	4'122	5'087	308'175	322'028
Juin	5'159	4'641	4'241	308'175	322'028
Juli	4'687	3'963	4'314	314'109	--
Août	4'264	4'748	4'318	314'109	--
Septembre	4'757	5'067	5'819	314'109	--
Octobre	4'981	5'414		318'483	
Novembre	4'863	6'008		318'483	
Décembre	4'720	4'589		318'483	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence	
			absolue	en %
Total général	752 195	857 737	105 542	14.0
Travailleurs	551 619	656 131	104 512	18.9
Indépendants	69 077	68 317	- 760	- 1.1
Travailleurs détachés	131 499	133 289	1 790	1.4

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	56 687	63 208	6 521	11.5
Travailleurs	32 263	38 670	6 407	19.9
Indépendants	7 082	6 998	- 84	- 1.2
Travailleurs détachés	17 342	17 540	198	1.1

Annonces par secteurs économiques

Total général	56 687	63 208	6 521	11.5
Agriculture	5 295	7 881	2 586	48.8
Industrie et artisanat	20 695	21 202	507	2.4
Services	30 697	34 125	3 428	11.2

Source : SYMIC

- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué d'octobre 2016 à fin septembre 2017 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -3.4% (-3'089 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +1.1% pendant cette même période (+241 personnes). D'octobre 2016 à fin septembre 2017, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+9.9%, + 683 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de +14.9% en septembre 2017 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En septembre 2017, 24'538 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté de +0.5% (+ 114 annonces).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté en septembre 2017 par rapport au même mois de l'année précédente (+19.9%).

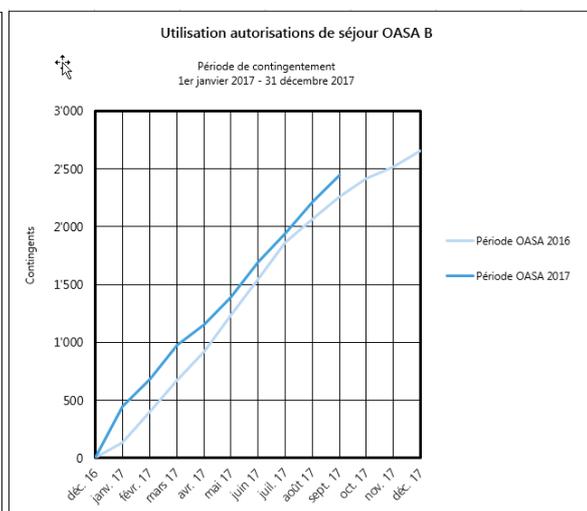
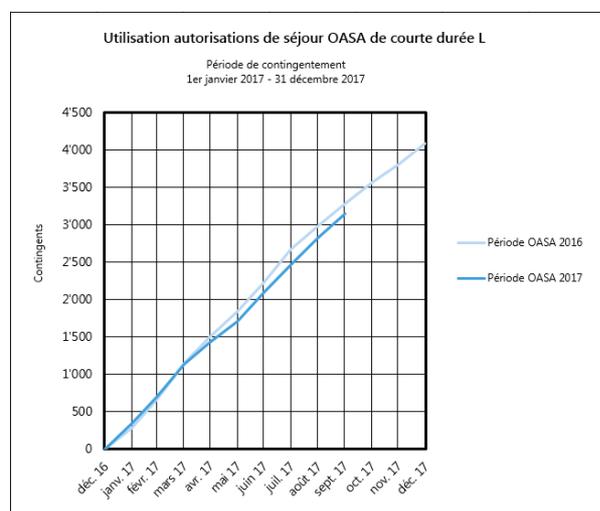
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées
Janvier	272	337	133	443
Février	659	697	399	682
Mars	1'145	1'130	676	978
Avril	1'492	1'418	923	1'155
Mai	1'837	1'708	1'229	1'385
Juin	2'229	2'098	1'542	1'689
Juillet	2'669	2'460	1'860	1'945
Août	2'981	2'823	2'068	2'215
Septembre	3'278	*3'139	2'259	*2'451
Octobre	3'555		2'413	
Novembre	3'798		**2'518	
Décembre	**4'079		2'657	

Source : SYMIC

* Fin septembre 2017, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 61 permis B et à 786 L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 519 permis B et 641 permis L.

** Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

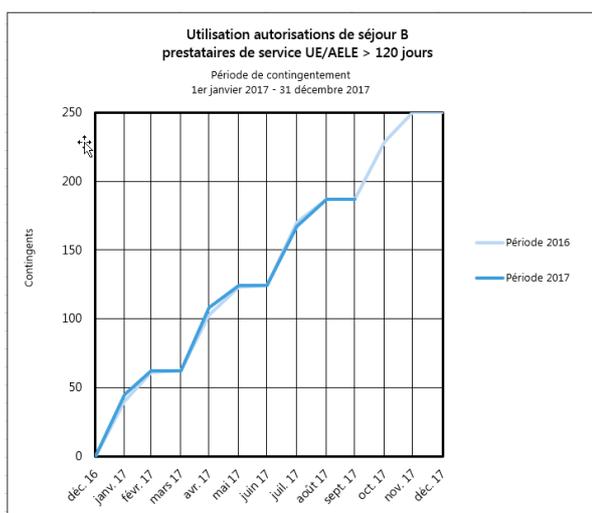
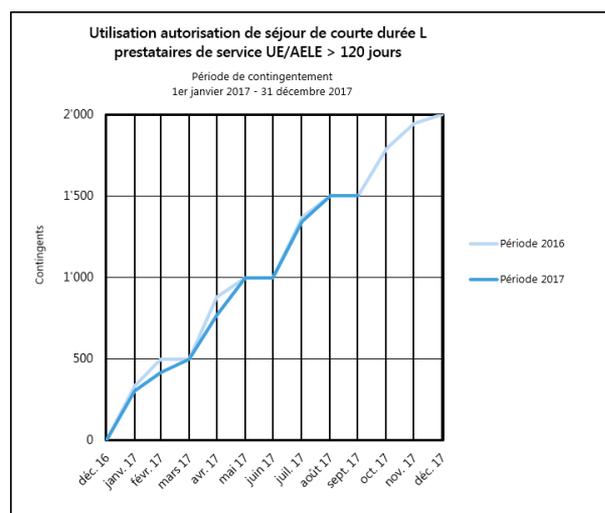


- 4500 autorisations de séjour de courte durée L et 3000 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin septembre 2017, à 70% des autorisations de séjour de courte durée L et 82% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées
Janvier	333	303	40	45
Février	500	417	61	62
Mars	500	500	62	62
Avril	880	769	103	108
Mai	1'000	1'000	123	124
Juin	1'000	1'000	124	124
Juillet	1'370	1'342	170	167
Août	1'500	1'500	187	187
Septembre	1'500	1'500	187	187
Octobre	1'794		229	
Novembre	1'946		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin septembre 2017, à 75% des autorisations de séjour de courte durée L et à 75% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'852	5'531	-5.5	48'205	45'693	-5.2
Agriculture	129	114	-11.6	1'418	1'361	-4.0
Industrie et artisanat	1'027	972	-5.4	8'845	8'486	-4.1
Services	4'696	4'445	-5.3	37'942	35'846	-5.5
UE-17	4'616	4'368	-5.4	38'922	36'295	-6.7
Agriculture	60	44	-26.7	624	574	-8.0
Industrie et artisanat	820	777	-5.2	7'183	6'746	-6.1
Services	3'736	3'547	-5.1	31'115	28'975	-6.9
UE-8	827	844	2.1	6'933	6'596	-4.9
Agriculture	44	44	0.0	599	604	0.8
Industrie et artisanat	124	141	13.7	1'266	1'178	-7.0
Services	659	659	0.0	5'068	4'814	-5.0
UE-2	361	297	-17.7	2'117	2'616	23.6
Agriculture	25	26	4.0	192	183	-4.7
Industrie et artisanat	65	53	-18.5	348	539	54.9
Services	271	218	-19.6	1'577	1'894	20.1
Croatie	27	11	-59.3	92	87	-5.4
Agriculture	0	0	-	1	0	-
Industrie et artisanat	17	1	-94.1	27	14	-48.1
Services	10	10	0.0	64	73	14.1

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a diminué pendant les mois de janvier à septembre 2017 dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a augmenté dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'483	5'458	-0.5	55'691	57'045	2.4
Agriculture	484	510	5.4	7'065	7'150	1.2
Industrie et artisanat	891	860	-3.5	8'674	8'700	0.3
Services	4'108	4'088	-0.5	39'952	41'195	3.1
UE-17	3'857	3'648	-5.4	39'058	39'874	2.1
Agriculture	169	190	12.4	2'245	2'240	-0.2
Industrie et artisanat	693	677	-2.3	7'382	7'366	-0.2
Services	2'995	2'781	-7.1	29'431	30'268	2.8
UE-8	1'206	1'198	-0.7	12'246	12'651	3.3
Agriculture	247	245	-0.8	3'897	3'962	1.7
Industrie et artisanat	146	116	-20.5	905	895	-1.1
Services	813	837	3.0	7'444	7'794	4.7
UE-2	372	544	46.2	4'016	4'005	-0.3
Agriculture	68	72	5.9	923	930	0.8
Industrie et artisanat	40	50	25.0	249	334	34.1
Services	264	422	59.8	2'844	2'741	-3.6
Croatie	42	57	35.7	322	454	41.0
Agriculture	0	3	-	0	17	-
Industrie et artisanat	11	15	36.4	132	97	-26.5
Services	31	39	25.8	190	340	78.9

Source : SYMIC

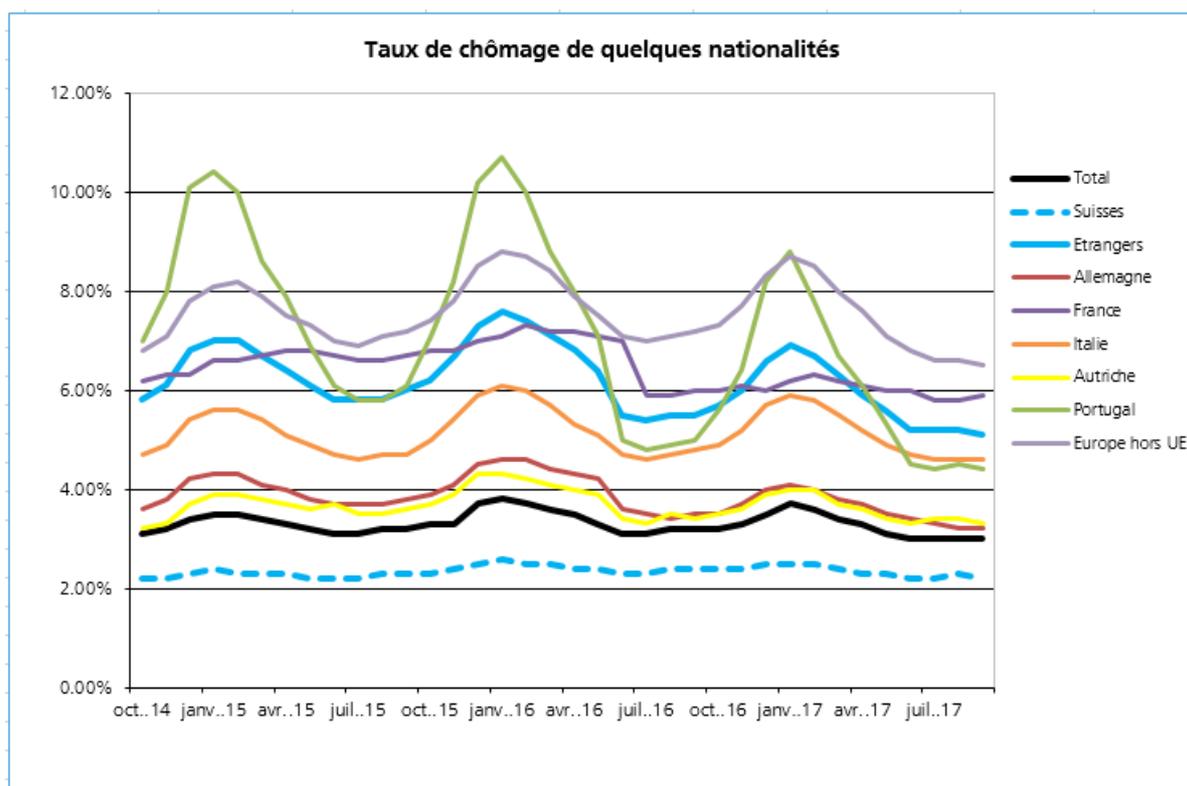
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, en septembre 2017

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	3'034
Restauration et hébergement	1'110
Enseignement	717
Santé et service vétérinaire	676
Agriculture	547

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Septembre 2016	Septembre 2017
Total	3.2%	3.0%
Etrangers	5.5%	5.1%
Suisses	2.4%	2.2%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	7	7	0.0	63	63	0.0
Par suite de violence conjugale	1	1		10	5	-50.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	6	6		53	58	9.4
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	243	271	11.5	2'442	2'423	-0.8
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	16	50		323	329	1.9
Parent étranger d'un enfant suisse	6	8		95	83	-12.6
Intérêts publics majeurs	4	4		40	35	-12.5
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	154	154		1'416	1'417	0.1
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	19	5		105	85	-19.0
Autres exceptions ⁸	44	50		463	474	2.4
Total	250	278	11.2	2'505	2'486	-0.8

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier – septembre 2017
Afghanistan	274
Kosovo	196
Chine	194
Sri Lanka	129
Somalie	118
Irak	88
Brésil	81
Erythrée	77
Syrie	76
Bolivie	60
Autres	538
Total	1'831

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'346	3'957	-9.0	34'137	31'727	-7.1
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	758	687	-9.4	6'867	6'304	-8.2
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'588	3'270	-8.9	27'270	25'423	-6.8

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'346	3'957	-9.0	34'137	31'727	-7.1
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'491	2'242	-10.0	18'316	16'231	-11.4
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'855	1'715	-7.5	15'821	15'496	-2.1

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - septembre 2017
Italie	2'798
Allemagne	2'665
France	2'222
Portugal	2'129
Kosovo	1'667
Macédoine	1'233
Etats-unis d'Amérique	1'217
Espagne	1'106
Brésil	981
Inde	964
Autres	14'745
Total	31'727

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Naturalisations	5'845	4'086	-30.1	29'189	29'779	2.0
ordinaires	5'239	3'339	-36.3	23'095	23'354	1.1
facilitées et réintégrations	606	747	23.3	6'094	6'425	5.4

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %
Allemagne	545	711	30.5
Italie	622	426	-31.5
Kosovo	541	420	-22.4
Macédoine	245	241	-1.6
France	554	215	-61.2
Portugal	619	203	-67.2
Serbie	251	187	-25.5
Turquie	179	158	-11.7
Espagne	221	124	-43.9
Bosnie et Herzégovine	143	117	-18.2

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2016	Septembre 2017	Différence en %	Janvier - septembre 2016	Janvier - septembre 2017	Différence en %
Total	6'589	7'397	12.3	62'463	65'115	4.2
octroyées de manière anticipée ¹⁰	262	257	-1.9	2'292	2'419	5.5

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier – septembre 2017
Russie	219
Pologne	211
Roumanie	200
Hongrie	192
Inde	146

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour **lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse**, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'**octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C** constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 65'115 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à septembre 2017, dont 2'419 (3.7%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).